Image not found or type unknown

comment pourrais je dire:un "vol"

Par **gotgot**, le **09/10/2008** à **09:45**

Bonjour,

Je suis étudiant, après une soirée quelque peu arrosée, je me suis fais surprendre avec une plaque étrangère entre les mains, je l'ai décroché d'un véhicule étranger. J'ai donc été en garde à vue et j'ai un casier judiciaire. J'ai avoué mes actes, j'avais 0,65 g/l de sang au moment des faits. Je suis donc convoqué dans 1 mois au tribunal de grande instance. Je n'ai pas pris d'avocat, je dois y aller avec 300 euros en timbres fiscaux. Donc voici mes questions: sur quel bulletin du casier judiciaire ce sera marqué ? et pour combien de temps?! je ne veux pas que ca compromette mes études et mon travail de plus tard. Je suis étudiant boursier, puis-je ne plus en bénéficier ? Et enfin, que puis je dire pour ma defense? dois je parler ou au contraire faire grise mine ? j'ai justifié mes faits comme quoi c'était pour ma décoration de chambre. L'autre soucis majeur est que je n'ai pas tout de suite dis ma vrai identité ? est ce grave ? Qu'est ce que je risque comme "peine" ?
Pour etre plus clair, j'ai deux plaintes contre moi: 1 du propriétaire du véhicule et 1 d'une personne qui m'a demandé de l'argent pour mettre de l'essence à 3h30 du matin!! (en réalité il m'a proposé des drogues, j'ai évidemment refusé! les policiers ont refusé de croire que c'était un dealer parce que pas de preuves!) puisque je l'ai accusé d'avoir volé la plaque!

Aidez moi svp

merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés